

EXTRAIT du  
REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 janvier 2026

Présidence de Monsieur Bernard COMBES, Maire

L'an deux mil vingt-six et le vingt-sept janvier à 18 heures le Conseil Municipal de la Ville de TULLE, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Bernard COMBES.



N° 11

**Etaient présents :** M. Bernard COMBES, Maire, M. Jacques SPINDLER, Mme Sylvie CHRISTOPHE, M. Michel BOUYOU, M. Fabrice MARTHON, Mme Sandy LACROIX, M. Jérémy NOVAIS, Mme Christiane MAGRY-JOSPIN, Maires - Adjoint, M. Pascal CAVITTE, Mme Ana-Maria FERREIRA, Mme Christèle COURSAT, Mme Yvette FOURNIER, Mme Christine BUISSON-COMBE, M. Yvon DELCHET, M. Patrick BROQUERIE, M. Gérard FAUGERES, Mme Zohra HAMZAOUI, M. Clément VERGNE, M. Raphaël CHAUMEIL, M. Henry TURLIER, M. Pierre DESJACQUES, M. Dorian LASCAUX soit 22 Conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

**Etaient représentés :** M. Stéphane BERTHOMIER par Mme Christèle COURSAT, M. Michel BREUILH par M. Bernard COMBES M. Serge HULPUSCH par Mme Sylvie CHRISTOPHE, Mme Christine DEFFONTAINE par Mme Christiane MAGRY-JOSPIN, M. Sébastien BRAZ par M. Michel BOUYOU, Mme Micheline GENEIX par M. Raphaël CHAUMEIL

**Etaient absents :** Mme Ayse TARI, Mme Aïcha RAZOUKI, Mme Stéphanie PERRIER, Madame Anne BOUYER, M. Grégory HUGUE

Monsieur Clément VERGNE remplit les fonctions de secrétaire de séance.

---

**Cité de l'Accordéon et des Patrimoines – Bilan du second récolement décennal des Musées (2016-2025) – Approbation des procès-verbaux finaux des campagnes 1 et 2 et du bilan final du second récolement**

Le Conseil Municipal,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Budget Communal,
- Vu le Code du patrimoine et notamment son article L451-2
- Considérant que le récolement est une obligation légale pour tous les musées de France inscrite dans la loi du 4 janvier 2002 et permet aussi de mettre à jour la gestion des œuvres, leur documentation ainsi que leur informatisation et d'améliorer la connaissance des œuvres en vue leur valorisation auprès du public,
- Vu l'arrêté du 25 mai 2004 fixant les normes techniques à la tenue de l'inventaire, du registre des biens déposés dans un musée de France et au récolement,
- Vu la circulaire du 27 juillet 2006 relative au récolement décennal des collections,

- Considérant que, pour tous les musées, le 1<sup>er</sup> récolement s'est terminé en 2015 et le 2<sup>ème</sup> a débuté après l'ouverture de la nouvelle Cité en avril 2024 et donc porté sur l'ensemble des biens inscrits sur les inventaires des deux musées labellisés (musée M0500 correspondant aux collections issues du musée du Cloître +musée M1191 correspondant aux collections issues du musée des armes et du pôle accordéons),
- Vu sa délibération n° 6 du 12 décembre 2024 portant approbation du procès-verbal de récolement des campagnes 1 et 2,
- Considérant que le plan de récolement organise le travail en 5 campagnes,
- Considérant que les campagnes 1 et 2 sont achevées, le total des objets récolés s'élève à 493 sur 3793, soit un taux de récolement de 13 %,
- Vu les procès-verbaux finaux des campagnes 1 et 2,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

**1- Approuve** les procès-verbaux finaux des campagnes 1 et 2.

**2- Approuve** le bilan final du second récolement.

**3- Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à transmettre ces procès-verbaux ainsi que le bilan final du second récolement aux autorités de tutelle compétentes (DRAC).

**4-**La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif qui peut être saisi par l'application Télérecours citoyen accessible sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).



Le secrétaire de séance

Clément VERGNE

Transmis au Contrôle de Légalité le : 28 JAN. 2026  
Date et ref de l'accusé de réception : 28 JAN. 2026

DM - 27012025

# 2<sup>e</sup> Récolement décennal

## Cité de l'accordéon et des patrimoines

### Procès-verbal final de la campagne n°1

---

#### 1. Identification du musée

Cité de l'accordéon et des patrimoines (M0500 et M1191)

---

#### 2. Identification de la campagne

Titre de la campagne : **Campagne n°1 Biens exposés à la CAP**

Domaine concerné (domaine de collection) : **Biens constituant les parcours permanents de la Cité de l'accordéon et des patrimoines issus de M0500 et M1191**

Zone du musée : totalité

Date de réalisation : **janvier à novembre 2025**

Responsable de la campagne : Karine Lhomme

Il s'agit de la poursuite de la campagne 1 amorcée en avril 2024. Elle porte sur les biens exposés dans le cadre des parcours permanents de la Cité de l'accordéon et des patrimoines. 70 biens avaient pu être récolés en 2024 (cf. PV campagne 1 du 12/12/2024).

Chaque œuvre a pu être mesurée, prise en photo et a fait l'objet d'un constat d'état. Ces informations ont été reportées dans des Excel classés par étages et vitrines du bâtiment.

Le récolement avance vitrine par vitrine en reprenant ces informations, en les reportant dans un tableau de suivi de récolement, en complétant et recoupant les informations à l'aide des différentes sources dont dispose le musée (les dossiers d'œuvres, registres divers). La dernière étape de travail consiste à mettre à jour / ou créer la notice dans la base Aliénor.

Une fiche de récolement est réalisée pour chaque œuvre, scannée et rangée (numériquement sur le serveur du musée dans un dossier de récolement et physiquement dans un classeur classé par campagne).

Le récolement est effectué au minimum un jour par semaine par la responsable des collections Karine Lhomme et Sophie Laval adjointe du patrimoine.

Le nombre total d'objets de cette campagne doit être revu. En effet, 506 est le nombre total d'objets, œuvres ou documents constituant les parcours permanents. Ce chiffre inclue les fonds documentaires (partitions, affiches, disques) et les œuvres en dépôt. Les œuvres inscrites sur les inventaires des musées M0500 et M1191 sont au nombre de 265.

La cible de cette campagne est donc 265 biens. 195 biens ont pu être récolés de janvier à novembre 2025. La campagne 1 est achevée : 100%des biens ont pu être récolés.

<b>Localisation des biens : Exposés dans les salles</b>  En réserve	265	
<b>Documentation photographique des biens</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Argentique</li> <li>- Format numérique</li> </ul>	265 numérique	Quelques œuvres appartenant aux collections du Cloître possèdent aussi des photographies argentiques
<b>Existence d'une notice informatisée base Alienor</b>	203	Notices à créer : 62

Signature du responsable des collections



# 2<sup>e</sup> Récolement décennal

## Cité de l'accordéon et des patrimoines

### Procès-verbal final de campagne n°2

---

#### 1. Identification du musée

Cité de l'accordéon et des patrimoines (M0500 et M1191)

---

#### 2. Identification de la campagne

Titre de la campagne : **Campagne n°2 Biens récolés « par opportunité »**

Domaine concerné (domaine de collection) :

Zone du musée :

Date de réalisation : **1er janvier 2025 au 17 décembre 2025**

Responsable de la campagne : Karine Lhomme

Cette campagne porte sur des œuvres vues à l'occasion de mouvements internes ou externes (transfert des collections du cloître, prêt pour exposition, rangement en réserve, campagne photographique etc.). Il s'agit de faire un constat d'état, de mesurer le bien, de le photographier, de rechercher son mode d'acquisition et son inscription sur les registres. La dernière étape consiste à vérifier s'il possède une notice informatisée Alienor, à vérifier et mettre à jour les informations y figurant.

Chaque bien est inscrit dans le tableau de suivi du récolement.

Une fiche de récolement est ensuite réalisée pour chaque œuvre, scannée et rangée (numériquement sur le serveur du musée dans un dossier de récolement et physiquement dans un classeur archivé par campagne).

Le récolement est effectué au minimum un jour par semaine par la responsable des collections Karine Lhomme et Sophie Laval adjointe du patrimoine. La campagne de récolement n'est pas effectuée sur un temps de travail plein, mais est menée en parallèle des différentes missions des agents.

228 biens ont été récolés à l'occasion de cette campagne par opportunité. La majorité des biens concernés correspondent aux collections transférées de l'ancien musée du Cloître.

salles •  En réserve          A l'extérieur	225 en réserve          3	- 204 en réserve Victor Hugo - 7 au Musée des armes       En dépôt dans le cloître : 3
<b>Documentation photographique des biens</b> - Argentique - Format numérique	228 numérique	Quelques œuvres appartenant aux collections du Cloître possèdent des photographies argentiques
<b>Existence d'une notice informatisée</b> -	-	-

Signature du responsable des collections

